

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)

B3J 1T3

Bid Fax: (902) 496-5016

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution Acquisitions 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) B3J 3C9

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet	WAREARE GMG			
SURVEY OF UNDERWATER				
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.		
W7707-135604/A		002		
Client Reference No N° de référence du client		Date		
W7707-13-5604		2012-10-01		
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG			
PW-\$HAL-123-4919				
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME			N° VME	
HAL-2-68057 (123)				
Solicitation Closes -	I 'invitation pre	nd f	in Time Zone	
at - à 02:00 PM			Fuseau horaire	
on - le 2012-10-04			Atlantic Daylight Saving	
On - le 2012-10-04			Time ADT	
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination:	✓ Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur	
Lockyer (HAL), Jeff			hal123	
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX		
(902) 496-5636 ()			(902) 496-5016	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service				
Instructions: Cas Harain				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

le l'entrepreneur
on behalf of Vendor/Firm
ner au nom du fournisseur/
rères d'imprimerie)

Delivery Offered - Livraison proposée



Solicitation No. - N° de l'invitation W7707 - 135604/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif. $002 \label{eq:condition}$ File No. - N° du dossier

hal123 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

W7707-13-5604

HAL-2-68057

La modification 002 vise à indiquer ce qui suit :

Question 1

Au sujet de la demande de soumission en objet et aux termes du paragraphe 3 (Demandes de renseignements – en période de soumission) de la partie 2 (Instructions à l'intention des soumissionnaires), le vendeur demande par la présente une réponse à la question qui suit :

À l'annexe D, Conflits d'intérêts touchant des demandes de soumissions futures, il est précisé que l'entrepreneur et ses employés doivent fournir une attestation signée qu'ils éviteront tout conflit d'intérêts réel ou apparent relativement au travail exécuté dans le cadre du présent marché.

Le vendeur reconnaît que les technologies précises définies aux points A.1 et A.3 de l'annexe A à l'appendice A de la demande de soumission sont des exigences connues relatives à la portée de possibilités éventuelles avec la Marine canadienne. Ces possibilités futures sont d'importants engagements où le vendeur ne mettrait pas en péril notre participation éventuelle, et là où on pourrait s'attendre à ce qu'il existe quelque point commun entre les fournitures/fournisseurs identifiés dans le cadre de l'étude de marché de cette demande de soumission et des possiblités éventuelles.

Le vendeur demande à l'État de confirmer que l'attestation relative aux conflits d'intérêts ne s'appliquerait qu'aux processus d'approvisionnements futurs par RDDC et non aux processus d'approvisionnements futurs d'articles semblables par la Marine canadienne à des fins opérationnelles.

Réponse 1

Comme je l'ai indiqué dans une réponse précédente à la question d'un soumissionnaire, l'intention de l'annexe relative aux conflits d'intérêts est de s'assurer que le même entrepreneur ne puisse présenter des spécifications (ou critères d'évaluation des soumissions) ayant trait à l'équipement d'UWWARS et ensuite obtenir le marché pour le même équipement. Il sera tenu compte de l'information recueillie par RDDC pendant les essais en mer avec l'équipement d'UWWARS pour la détermination des spécifications de l'équipement opérationnel de la Marine canadienne. En fin de compte, l'équipement opérationnel pourrait être plus ou moins différent de l'équipement d'UWWARS. À mon avis, il serait donc injuste (et déraisonnable) d'appliquer à l'équipement opérationnel de la Marine la limitation relative aux conflits d'intérêts.

Toutes les autres conditions demeurent inchangées.